



Insulte publique sur un forum.

Par **collman**, le **24/12/2020 à 12:18**

Bonjour,

Après avoir été insulté sur un forum par un modérateur "*tiens, c'est l'autre buse*", j'ai demandé le retrait de celle-ci, ce qui a été fait par un autre modérateur, qui a remplacé par "*choisir un animal à votre convenance et comportant les qualificatifs que vous souhaitez y voir*" avec comme motif de la modification "*Sobriquet qui était trop affectueux.*"

Je pense que c'est se foutre de moi...puis-je demander une rectification? je pense que oui, car cela reste une insulte, non?

Merci d'avance.

Par **tomrif**, le **24/12/2020 à 13:59**

bonjour,

demander, vous pouvez toujours.

Par **youris**, le **24/12/2020 à 14:15**

bonjour,

à ma connaissance, le code pénal ne connaît pas le terme d'insulte mais uniquement le terme d'injure qui est une expression outrageante, termes de mépris ou invective, qui ne renferme l'imputation d'aucun fait précis.

l'injure est un délit si elle est publique.

l'injure est une contravention si elle n'est pas publique.

quand on utilise le verbe pouvoir, la réponse est obligatoirement positive.

salutations

Par **collman**, le **24/12/2020** à **21:40**

Merci pour votre réponse,

Effectivement je me suis mal exprimé.

Suite à la 1ère injure, aucune rectification n'as été faite, j'ai du envoyé un mp à la modération avec la référence au droit concernant l'injure publique, et le CA(nov 2013 de mémoire) pour le mot "buse", et là, il y a eu rectification comme je vous l'ai noté, et depuis rien, c'est resté en l'état, j'ai bien noté que utiliser le verbe pouvoir amène de facto une réponse positive, j'aurai du dire contraindre...seulement je ne sais pas si la rectification faite est suffisante ou si elle n'est qu'une façon de me renvoyer dans mes pénates, mais garde son caractère injurieux, enfin j'espère que vous voyez ce que je veux dire.

En vous remerciant par avance de m'éclaircir sur ce point.

Cordialement.